



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENTÉE AMÈRE POUR LES AGENTS PUBLICS

Vaccination et passe sanitaire, le dialogue social ne doit pas être une option

À Paris
27 août 2021

Une fois encore la crise sanitaire rime avec contraintes, calendrier forcé, mesures unilatérales, sanctions possibles des agents, risque de pénurie de personnels, et surtout sans obligation de concertation et sans dialogue obligatoire.

La cacophonie qui entoure la mise en place de ces mesures ne fait qu'exacerber la méfiance et l'anxiété ambiante auprès de personnels qui ont été en première ou en deuxième ligne et ont contribué dans des conditions très dégradées parfois au maintien du service public durant toute la crise.

Interco CFDT demande à tous les employeurs locaux et à tous les niveaux d'engager au plus vite une concertation avec les représentants du personnel concernant des points qui ne sont pas aujourd'hui traités par tous les employeurs :

- Les postes soumis au passe sanitaire et ceux permettant des « mobilités provisoires »,
- L'information et l'accompagnement des agents dans leurs démarches (vaccination, autotest contrôlé, test ou contre-indication vaccinale),
- Les modalités de réalisation des autotests contrôlés (par la médecine du travail),
- Les modalités de prise en compte des agents vulnérables (ASA, télétravail),
- Les règles relatives au télétravail,
- La protection des agents amenés à contrôler le passe sanitaire des usagers,
- Les recrutements pour faire face au manque de personnel potentiel,
- Le respect du secret médical et du RGPD.

SERVICE DE PRESSE

Tél : 07 84 59 98 57
jlager@interco.cfdt.fr

Jacques Lager
Secrétaire général

« La loi n'impose pas le vaccin ou la sanction, elle permet d'autres alternatives. Non, la sanction des agents n'est pas efficace dans la lutte contre la covid ! Le dialogue, l'écoute et la pédagogie doivent trouver leur place rapidement dans ces nouvelles mesures et c'est de la responsabilité des employeurs que de les mettre en œuvre », explique Jacques Lager, secrétaire général d'Interco CFDT.

Pleinement conscients de leurs responsabilités dans la continuité du service au public, les agents territoriaux ont répondu présents au plus fort de la pandémie.

Ils doivent être respectés et associés dans la mise en œuvre de mesures certes obligatoires mais dont les modalités d'application nécessitent un vrai dialogue et une application souple et efficiente. L'application des mesures imposées ne peut se faire que dans le strict respect du secret médical et avec des alternatives à la sanction qui ne peut en aucun cas être la seule réponse.

C'est à cette condition que le service public pourra être garanti.